



Premières tendances dans les Alpes-Maritimes

Les 10 % d'exploitations les plus grandes contribuent à 38 % du potentiel de production standard du département.

38 090 € de production potentielle par UTA en 2010, 26 890 en 2000.

6 % des exploitations produisent sous signe de qualité.

6 % des exploitations pratiquent l'agriculture biologique.

46 % des exploitations ont une ou plusieurs activités de diversification.

64 % des exploitations pratiquent le circuit court.

Plus des deux tiers de la production agricole potentielle du département sont réalisés par 90 exploitations

Le nombre d'exploitations est de 1 890 dans les Alpes-Maritimes, moins de 10 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 42 000 ha de superficie agricole et représentent un potentiel économique de 91,5 millions d'euros (5 % du potentiel régional). 3 400 d'entre elles ont disparu en dix ans, plus d'une sur quatre. Cette baisse est l'une des plus fortes observées dans la région, comparable à celle du Var. Le potentiel de production a peu diminué (4 % de moins) en comparaison, traduisant dans le département, une augmentation importante du potentiel économique des plus grandes exploitations (+ 33 % en dix ans) et ce, malgré un recul significatif de leur nombre (- 32 %).

Près d'un tiers de la superficie agricole utilisée a disparu depuis 2000, beaucoup plus qu'en France métropolitaine, où elle s'est réduite de 3 %. Cette perte, la plus élevée de la région, touche principalement les surfaces toujours en herbe et les prairies (- 32 %). Alors que la concentration des exploitations se poursuit un peu partout, elle semble avoir cessé dans le département. La superficie agricole utilisée par exploitation passe de 23 à 22 ha en moyenne, alors que dans le même temps, elle augmente de 4 ha sur la région. Cette situation masque en réalité un accroissement exceptionnel de la taille des exploitations les plus grandes, qui passe de 32 à 84 ha en dix ans.

1 420 exploitations ont un potentiel de production inférieur à 25 000 €. Ces petites exploitations sont moins nombreuses qu'en 2000 mais ont disparu à un rythme moins soutenu que dans le reste de la région. Leur plus grande diversification leur a vraisemblablement permis de s'adapter plus facilement aux différentes crises qui ont impacté les productions régionales et leur part dans le total des exploitations a, de manière très atypique, augmenté. Ces

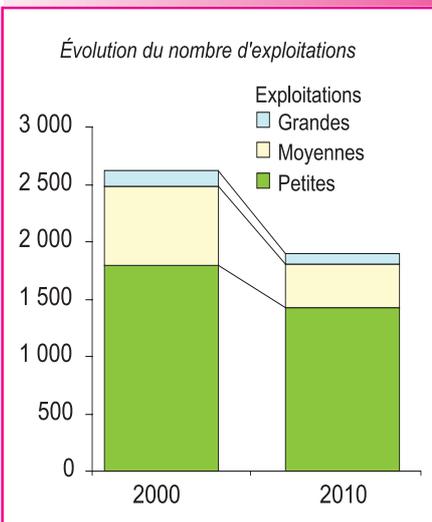
petites exploitations représentent ainsi 75 % des exploitations du département (69 % en 2010), occupent 26 % de la superficie agricole et contribuent pour 10 % à la production agricole potentielle départementale.

470 exploitations ont un potentiel de production supérieur à 25 000 € et constituent les moyennes et grandes exploitations. Ces exploitations peuvent compter en moyenne, 70 UGB ovines et caprines, ou 3,2 ha de vergers, ou encore 30 ares de fleurs sous serre. Elles représentent 25 % de l'ensemble des exploitations (31 % en 2010), occupent 74 % de la superficie agricole et contribuent à 90 % de la production agricole potentielle départementale.

Parmi ces exploitations, 90 ont un potentiel de production supérieur à 100 000 €. Ces exploitations peuvent compter en moyenne, 180 UGB ovines et caprines, ou 8,3 ha de vergers, ou encore 75 ares de fleurs sous serre. La taille moyenne de ces grandes exploitations a considérablement augmenté en dix ans car elles regroupent davantage d'exploitations ovines qu'il y a dix ans. Les 84 ha de superficie agricole moyenne cachent des écarts importants, allant de 4 ha en moyenne pour les grandes exploitations horticoles ou maraîchères, à 520 ha en moyenne pour les exploitations ovines. Ces grandes exploitations représentent 5 % de l'ensemble des exploitations, occupent 18 % de la superficie agricole et contribuent pour 70 % à la production agricole potentielle du département.

Plus de neuf exploitations du département sur dix sont gérées par des exploitants individuels. Ce statut reste donc très majoritaire, même s'il se réduit légèrement au profit des formes sociétaires, plus particulièrement des EARL, dont la part passe de 1 à 2 % en dix ans.

Disparition marquée des exploitations de moyenne dimension



Source : Agreste - Recensements agricoles

Des salariés permanents moins nombreux mais plus souvent à temps complet

En 2010, les Alpes-Maritimes totalisent 3 470 actifs permanents, moins de 1 % de la population active totale du département, 29 % de moins qu'il y a dix ans. Ces actifs sont constitués des chefs d'exploitations et coexploitants, de leurs familles, et des salariés permanents. Seul un tiers d'entre eux travaille dans les exploitations moyennes et grandes.

La population active permanente se réduit de 29 % en dix ans.

Chaque exploitation emploie en moyenne 1,27 UTA contre 1,35 en 2000.

La part du travail familial diminue de 1 % en dix ans.

10 % des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans (ils étaient 16 % en 2000).

18 % des chefs d'exploitations ont une formation supérieure (ils étaient 11 % en 2000).

Le pourcentage de femmes chefs d'exploitation est de 28 % (26 % en 2000).

La part des chefs d'exploitation pluriactifs est de 18 % (19 % en 2000).

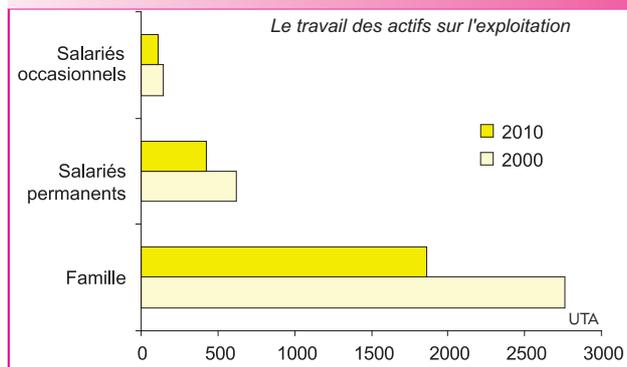
Les 2 000 chefs et coexploitants représentent 57 % des actifs permanents en 2010, une part en légère augmentation depuis 2000. Leur nombre baisse cependant, corrélativement à la diminution du nombre d'exploitations (- 28 %). La famille des chefs et coexploitants représente 29 % des actifs permanents. Si cette part est en recul dans la plupart des départements de la région, elle est stable dans les Alpes-Maritimes depuis dix ans. Cette catégorie d'actifs est constituée pour les trois quarts, des conjoints des chefs et coexploitants : la plupart d'entre eux ont des contributions inférieures au mi-temps, mais un conjoint sur cinq travaille tout de même à temps complet sur l'exploitation.

La dernière catégorie d'actifs permanents, constituée des salariés permanents, voit ses effectifs se restreindre nettement (moins 33 % depuis 2000) et tout particulièrement parmi les salariés à temps partiel. Les salariés à temps complet, quant à eux, représentent 77 % de l'ensemble des salariés en 2010 (63 % il y a dix ans). Ce recul du salariat permanent est en partie compensé par un recours accru à une main d'oeuvre occasionnelle, les saisonniers étant en effet

plus nombreux qu'il y a dix ans (700 en 2010).

Les 4 170 actifs permanents et occasionnels travaillant sur les exploitations du département constituent une force de travail de 2 400 Unités de Travail Annuel, 32 % de moins qu'en 2000. Ces actifs représentent la totalité de la force de travail, l'externalisation du travail n'étant pas pratiquée dans les Alpes-Maritimes. La participation des saisonniers au travail augmente pour s'établir à 5 %, celle des salariés permanents est stable à 18 % malgré la réduction d'effectifs, traduisant bien la moindre disparition des temps complets. Enfin, la part du travail familial reste majoritaire et se chiffre à 77 % en 2010.

Le travail saisonnier prend plus d'importance

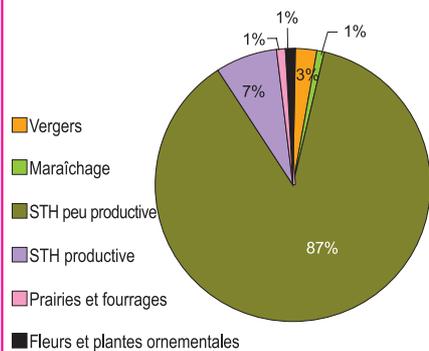


Source : Agreste - Recensements agricoles

Les cultures florales et le maraîchage à la peine

Une SAU à 95 % constituée de prairies et fourrages

Part des différentes cultures dans la SAU des exploitations des Alpes-Maritimes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Sur les 42 000 ha de superficie agricole des Alpes-Maritimes, 87 % sont des superficies toujours en herbe peu productives. 13 600 ha supplémentaires sont exploités par la vingtaine de groupements collectifs du département. La superficie toujours en herbe productive occupe quant à elle 3 100 ha, 7 % de la superficie agricole départementale. Avec les prairies temporaires et les différentes cultures fourragères, c'est 95 % de la superficie agricole des Alpes-Maritimes qui est consacrée aux prairies et aux fourrages. Cette superficie a toutefois reculé de près de 20 000 ha depuis 2000 (- 32 %). Les 5 % de la surface restante sont principalement occupés par les vergers, les fleurs et les légumes. Les vergers, majoritairement constitués d'oliveraies (87 %), sont cultivés sur 1 100 ha, une surface en baisse modérée (-13 %), qui masque des disparités importantes : les oliviers reculent de 10 % mais certains vergers comme les pêchers,

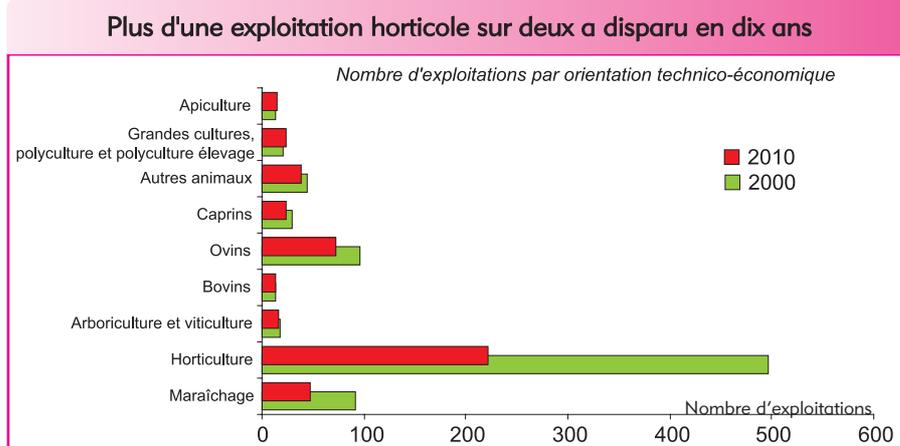
les pommiers ou encore les agrumes, se sont érodés plus fortement. Maraîchage et horticulture perdent quant à eux, chacun 35 % de leurs surfaces en dix ans et occupent respectivement 240 et 280 ha en 2010.

97 % de la superficie agricole utilisée n'a pas reçu de traitement phytosanitaire. 94 % n'a reçu ni traitement phytosanitaire ni engrais minéral.

1 400 ha sont irrigables (- 4 %), majoritairement par aspersion (47 %). La part de la micro-irrigation dans la surface irrigable s'est renforcée en dix ans (31 % en 2010).

Diversification des productions et forte poussée des orientations animales

Au sein des moyennes et grandes exploitations, qui jouent un rôle essentiel dans la production agricole potentielle départementale, l'orientation technico-économique dominante du département reste l'horticulture. Cependant, alors que cette orientation regroupait 60 % des exploitations en 2000, elle n'en regroupe plus aujourd'hui que 47 %. Plus d'une sur deux a en effet disparu en dix ans. L'orientation horticole n'en reste pas moins génératrice de forts potentiels de productions : parmi les 90 grandes exploitations du département, les deux tiers sont des exploitations horticoles. Les spécialisations animales prennent de l'ampleur du fait de disparitions moins rapides de leurs exploitations : elles concernent 31 % des exploitations contre 23 % en 2000. Parmi ces spécialisations animales, l'orientation ovine est majoritaire et regroupe 15 % des exploitations du département. La troisième grande orientation des exploitations des



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles

Alpes-Maritimes, le maraîchage, connaît un net recul (une exploitation sur deux en moins en dix ans) et ne concerne plus qu'une exploitation sur dix aujourd'hui. De

part l'effondrement des orientations dominantes et le maintien plus ou moins net des petites orientations, la production départementale tend donc à se diversifier.

Densité des exploitations dans les Alpes-Maritimes



Source : IGN, Agreste - Recensement agricole 2010

Une filière horticole en déclin mais toujours attractive

En 2010, 340 exploitations sont spécialisées en horticulture, soit 18 % des exploitations du département (30 % en 2000). 220 d'entre elles sont de dimension moyenne ou grande et 60 sont classées dans les grandes. Leur potentiel de production est de 39 millions d'euros, 43 % du potentiel de production départemental (70 % en 2000). Les 60 grandes exploitations génèrent à elles seules 29,5 millions d'euros (32 % du potentiel départemental).

La surface consacrée aux fleurs par ces exploitations, est passée de 440 ha à 280 ha en dix ans. Les surfaces de plein air se sont réduites de 30 % et occupent aujourd'hui

230 ha, soit 80 % des surfaces totales en fleurs (contre 72 % en 2000). Les serres ont par contre disparu plus rapidement : 60 ha sont recensés en 2010, 53 % de moins qu'il y a dix ans. Alors que la quasi-totalité (92 %) des surfaces de plein air se trouve au sein des 60 grandes exploitations horticoles, ces dernières ne concentrent que 38 % des serres, que l'on trouve davantage dans les exploitations horticoles de taille moyenne. De fait, la superficie moyenne des grandes exploitations horticoles (4,4 ha) est nettement plus élevée que celle des exploitations horticoles de dimension économique plus modeste (40 ares en

moyenne).

Les 370 chefs et coexploitants de ces exploitations horticoles sont légèrement plus jeunes que la moyenne départementale (12 % d'entre eux ont moins de 40 ans, 19 % dans les grandes exploitations). D'autre part, la profession est assez féminisée puisque l'on trouve 34 % de femmes parmi les chefs et coexploitants (28 % en moyenne sur le département), plus particulièrement au sein des petites exploitations. La spécialisation horticole regroupe par ailleurs 28 % des salariés permanents et 19 % des saisonniers des Alpes-Maritimes.

22 hectares en moyenne par exploitation, 66 hectares pour les moyennes et grandes

	Alpes-Maritimes				Région PACA			
	Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations	
	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)
Exploitations agricoles	1 893	-28%	472	-43%	22 099	-24%	11 731	-21%
Chefs d'exploitations et coexploitants	1 995	-28%	542	-43%	24 826	-21%	14 186	-18%
Salariés permanents hors famille	479	-33%	367	-41%	9 830	-21%	9 323	-23%
Travail agricole (UTA)	2 403	-32%	1 108	-44%	38 858	-23%	31 620	-26%
Superficie agricole utilisée (ha)	41 975	-31%	30 957	-36%	610 932	-12%	516 126	-13%
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)*	22	-5%	66	13%	28	16%	44	10%
Cheptel bovin (UGB)	1 731	13%	1 178	21%	55 528	1%	50 097	3%
Cheptel ovin et caprin (UGB)	10 482	-3%	9 104	-1%	129 347	-8%	117 690	-8%
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	119	102%	37	-3%	1 727	94%	1 299	86%
Signes de qualité (nombre d'exploitations)	122	72%	36	3%	9 015	-27%	6 041	-25%
Diversification (nombre d'exploitations)	876	1464%	100	203%	3 590	38%	1 699	-22%
Circuits courts (nombre d'exploitations)	1 219		267		7 429		4 474	

* superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes

qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients per-

mettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

■ Les **activités de diversification** concernent l'ensemble des activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que les activités directement agricoles (transformation et vente de produits transformés, agro-tourisme, travaux à façon...).